

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 2009-Z-79**

Avis est donné par la soussignée, greffière de cette Ville que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu l'approbation requise par la loi, le tout tel que ci-après indiqué:

**2009-Z-79** intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00, tel qu'amendé, de façon à modifier des dispositions concernant les exigences de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, relatives à un projet de redéveloppement »

- Avis de motion : 14 juin 2022;
- Adoption par le conseil municipal du premier projet de règlement : 14 juin 2022;
- Avis public de consultation : 15 juin 2022;
- Adoption par le conseil municipal du second projet de règlement : 12 juillet 2022;
- Avis public second projet : 13 juillet 2022;
- Adoption par le conseil municipal du règlement : 9 août 2022;
- Émission du certificat de conformité par la MRC de Roussillon : 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Ce règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2022, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en faisant une demande aux Services des affaires juridiques et greffe, par courriel au [greffe@vdsc.ca](mailto:greffe@vdsc.ca)

Donné à Sainte-Catherine, ce 12 septembre 2022



Danielle Chevrette, directrice générale  
Greffière par intérim